

DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT  
SEANCE DU 22 JUIN 2022

Membres en exercice	24
Présents	10
Votants	10
Pour	9
Contre	1
Abstention	0
NPPV	

**Date de convocation : 16 juin 2022**

L'an Deux mille vingt-deux et le 22 juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.

**Présents** : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, Mme Marie Hélène SANCHEZ, Mme Martine BONNET, Mme Danièle JOSEPH,

**Absents excusés** : Mme Isabelle SILHOL, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Sophie COSTEAU M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Bertrand ALEIX, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAUT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

**Secrétaire de séance** : Mme Véronique NEIL

**Objet : Demande d'autorisation environnementale en vue de prolonger l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sur le lieu-dit « Mas d'Arnaud » sur la commune de Soumont ainsi que l'institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains situés dans une bande de 200 mètres autour de l'ISDND – Enquête publique**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le Syndicat Centre Hérault exploite en régie l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sur le lieu-dit « Mas d'Arnaud », sur la commune de Soumont, sous l'autorisation de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2009 qui fixe la durée d'exploitation jusqu'en 2022 avec une capacité maximale de stockage de 436 000 m<sup>3</sup>.

Néanmoins, résultant à la fois d'une politique de prévention et de valorisation des déchets et d'une évolution démographique moindre au sein du territoire centre Hérault, les apports résiduels à l'ISDND sont finalement moins importants que prévus. Le site présente un vide de fouille malgré les investissements déjà réalisés.

Il ajoute que le site d'enfouissement est un atout majeur pour le territoire d'un point de vue économique et environnemental car il permet :

- de répondre au principe de proximité énoncé dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Occitanie,
- d'éviter l'exportation des déchets,
- de conserver une autonomie complète et locale en matière de gestion des déchets.

Pour ces raisons, le Syndicat Centre Hérault a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue de prolonger l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sur le lieu-dit « Mas d'Arnaud » sur la commune de Soumont ainsi que l'institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains situés dans une bande de 200 mètres autour de l'ISDND.

Le dossier mis à l'enquête publique porte sur l'option de la continuité du site et l'institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains situés dans une bande de 200 mètres autour de l'ISDND. L'enquête publique se déroulera du 20 juin au 21 juillet 2022.

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de prendre connaissance des éléments de l'enquête publique et de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à la majorité (1 voix contre),

**DONNE un AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale en vue de prolonger l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sur le lieu-dit « Mas d'Arnaud » sur la commune de Soumont ainsi que l'institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains situés dans une bande de 200 mètres autour de l'ISDND.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault, Olivier BERNARDI

